



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un déficit moins élevé qu'attendu, mais qui s'installe dans la durée

Atteignant quelque 2 millions de francs pour des charges de 68 millions, le déficit de l'exercice 2019 de la commune de Val-de-Travers est moins élevé qu'attendu. Cette bonne nouvelle est toutefois atténuée par la répétition de résultats déficitaires depuis 2016, plus encore dans le contexte économique et social actuel. Le Conseil communal entend toutefois faire aboutir plusieurs projets favorables au développement communal d'ici à la fin de la législature.

Alors que le budget 2019 prévoyait une perte en rouge vif de 3,5 millions de francs, le déficit affiché par les comptes de la commune de Val-de-Travers atteint 2 millions de francs. Les charges totalisent 68,1 millions, soit un million de moins que les prévisions. Une attention constante aux dépenses et une facture sociale plus basse qu'attendue expliquent notamment cette différence.

Les revenus sont quant à eux meilleurs que ne le prévoyait le budget. L'amélioration est à chercher du côté de la péréquation verticale, des dividendes de la Société électrique du Val-de-Travers ou encore de la réévaluation de biens immobiliers. Les recettes fiscales, elles, sont stables, alors qu'elles étaient espérées en hausse. Au moins ont-elles évité un nouveau recul, après la dégringolade de 2,2 millions de l'année précédente, qui avait autorisé un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle en 2018. Rien de tel pour 2019, dont le déficit s'affiche « brut de décoffrage ».

L'an dernier, 3,4 millions de francs ont été investis, dont un tiers pour l'achèvement des travaux relatifs à la traversée du village de Travers. Citons parmi les autres crédits le concours pour l'extension du collège de Longereuse (100'000 francs), la poursuite de l'équipement du quartier de Surville à Buttes (101'000 francs) ou encore le début des travaux d'aménagement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un déficit moins élevé qu'attendu, mais qui s'installe dans la durée

du parking à Noiraigue (110'000 francs). L'absence de projets de grande ampleur (autre que celui lié à la H10 à Travers) souligne la faible capacité d'autofinancement communale, qui rend le recours à l'emprunt inévitable, avec comme conséquence une augmentation de l'endettement. Cette situation incite le Conseil communal à la prudence, d'autant plus que plusieurs demandes de crédit particulièrement conséquentes seront présentées d'ici à la fin de la législature communale.

La volonté de renforcer l'attractivité de Val-de-Travers se lit également dans l'augmentation de l'effectif communal, qui dépassait la barre des 260 équivalents plein-temps à fin 2019, dont 102 EPT d'enseignants. La principale augmentation (+ 4 EPT) concerne les structures d'accueil extrafamilial, dont la capacité a été étendue.

Quand bien même Val-de-Travers garde une assise solide (sur fond de dissolution de la réserve liée à la caisse de pensions, son excédent du bilan dépasse les 54 millions et sa réserve de politique conjoncturelle reste forte de 13 millions), une adaptation de la structure communale aux moyens financiers à disposition pourrait s'avérer indispensable.

Il s'agira toutefois de prendre en compte les conséquences de la crise économique et sociale en cours, susceptibles à l'inverse de nécessiter un engagement plus marqué encore des collectivités publiques sur certains fronts. Le temps des grands programmes d'économie risque d'attendre, mais il n'empêche pas de travailler à une recherche constante de réduction des dépenses et d'optimisation du fonctionnement de l'administration. L'équilibre sera sans nul doute difficile à trouver, mais la région n'en est pas à sa première crise et elle a su montrer, à chaque fois, sa capacité à se relancer et à avancer, forte de ses atouts et de ses nombreuses qualités naturelles.

Val-de-Travers, le 27 mai 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

